

TRAJECTOIRE DE SERVICES LORS D'UN DÉVOILEMENT EN AGRESSION SEXUELLE

Toute personne qui reçoit un dévoilement (Exemples de référents : Centres de femmes, Organismes pour hommes, Bulle et Baluchon, Maison d'hébergement pour femmes, Centres en dépendance, Iris Estrie, CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Services de police, Directeur des poursuites criminelles et pénales, Établissements d'enseignements, Médecins de famille, Professionnels en milieux privés, etc.)

Rôle de la personne qui reçoit le dévoilement :

Accueillir, soutenir, au moyen des attitudes aidantes au verso et référer selon les modalités ci-dessous.

Si la victime est âgée de moins de 18 ans, signaler obligatoirement au Directeur de la protection de la jeunesse, 819 566.4121 ou 1 800 463.1029

	UNE AGRESSION S'EST PRODUITE QUAND ? 5 JOURS ET –		UNE AGRESSION S'EST PRODUITE QUAND ? 6 JOURS ET +	
	RLS Sherbrooke, Asbestos, Coaticook, Granit, Haut-St-François, Memphrémagog, Val-St-François	RLS Haute-Yamaska Et RLS La Pommeraie	RLS Sherbrooke, Asbestos, Coaticook, Granit, Haut-St-François, Memphrémagog, Val-St-François	RLS Haute-Yamaska Et RLS La Pommeraie
ORGANISMES	<p>Agression Estrie – CALACS (Services 24/7) (Clientèle féminine 12 ans et +) 819 563.9999 ou 1.877.563.0793</p> <p>CAVAC de la région de l'Estrie (lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) (Toute clientèle) 819 820.2822 ou 1 877 822.2822</p>	<p>CALACS des Rivières HH-BM (Jour sur semaine) (Clientèle féminine 12 ans et +) 450 375.3338</p> <p>ou</p> <p>Urgence détresse 24/7 Composez le 811 (option 2)</p> <p>CAVAC de la région de l'Estrie (lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) (Toute clientèle) 819 820.2822 ou 1 877 822.2822</p>	<p>Agression Estrie – CALACS (Services 24/7) (Clientèle féminine 12 ans et +) 819 563.9999 ou 1 877 563.0793</p> <p>SHASE (Soutien aux hommes agressés sexuellement) (Clientèle masculine 12 ans et +) 819.933.3555</p> <p>CAVAC de la région de l'Estrie (lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) (Toute clientèle) 819 820.2822 ou 1.877.822.2822</p>	<p>CALACS des Rivières HH-BM (Jour sur semaine) (Clientèle féminine 12 ans et +) 450 375.3338</p> <p>ou</p> <p>Urgence détresse 24/7 Composez le 811 (option 2)</p> <p>CAVAC de la région de l'Estrie (lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) (Toute clientèle) 819 820.2822 ou 1 877 822.2822</p> <p>Ressources pour hommes de la Haute-Yamaska (Clientèle masculine 14 ans et +) 450 777.6680</p>
CENTRES DÉSIGNÉS	<p>Centre désigné pour trousse médicolégale Toutes clientèles CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Hôpital Fleurimont (urgence) 3001, 12^e avenue N, Sherbrooke</p>	<p>Centre désigné pour trousse médicolégale Toutes clientèles Hôpital de Granby (urgence) 205, Boulevard Leclerc O, Granby</p>	<p>Clinique de pédiatrie médicosociale (13 ans et -) CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Hôpital Fleurimont 3001, 12^e avenue N, Sherbrooke</p> <p>Clinique de planification des naissances (14 ans et +) CIUSSS de l'Estrie-CHUS 1095, rue Belvédère S, Sherbrooke</p>	<p>Centre désigné pour trousse médicosociale Toutes clientèles Hôpital de Granby (urgence) 205, Boulevard Leclerc O, Granby</p>

En tout temps et pour tous les territoires : Proposer à la personne une référence aux organismes offrant suivi psychosocial en agression sexuelle énumérés ci-haut ou à la ligne ressource pour les victimes d'agression sexuelle accessible 24 heures par jour, 7 jours un par semaine, partout au Québec, au 1 888 933.9007.

Mis à jour en novembre 2022

Outil produit par la Table de concertation intersectorielle en violence sexuelle, Estrie

LES ATTITUDES AIDANTES LORS D'UN DÉVOILEMENT EN AGRESSION SEXUELLE

Croire, écouter sans juger

Recevoir sans amplifier ou minimiser

Laisser la personne parler librement et dans ses propres mots

Vérifier la santé physique de la personne

Recevoir la personne dans son vécu et respecter son rythme

Éviter les réactions trop fortes, maîtrisez vos émotions (rester calme)

Orienter vers les ressources (voir trajectoire au verso)

Vérifier si la personne est en danger et si elle a des idées suicidaires 811 option 2 (1 866 APPELLE)

Vérifier si la personne a un réseau de soutien (famille, amis)

Déculpabiliser la personne, ce n'est pas de sa faute

Reconnaître les émotions et les sentiments de la personne

Éviter de questionner sur les événements

Offrir du soutien et être disponible

Souligner le courage de la personne d'en parler

Aider la personne à cerner ses besoins

****MISE EN GARDE POUR LES MOINS DE 18 ANS ****

- Obligation de signaler à la Direction de la Protection de la Jeunesse, en vertu de l'article 39 de la loi de la protection de la jeunesse.
- Ne pas promettre de garder le secret
- Noter dès que possible les paroles de l'enfant
- Éviter toute question suggestive